INITIALES DU MAIRE
AD
yd
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI, LE 12 JANVIER 2015, AU 739 DES BOULEAUX À SAINTE-EULALIE À 19H30.

Sont présents :
Monsieur André Demers, maire
Madame Françoise Vigneault, conseillère
Madame Andrée Brûlé, conseillère
Monsieur Steeve Raiche, conseiller
Monsieur Alain Désilets, conseiller
Monsieur Steve St-Laurent, conseiller
Madame Marylène Fortier, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur André DeMers.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi.

15-01-001: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

15-01-002 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI, LE 1ER DÉCEMBRE 2014 À 19H30

Il est proposé par Madame Françoise Vigneault
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2014 est adopté tel que rédigé. Les membres du Conseil municipal en ont reçu une copie pour en prendre connaissance avant l'assemblée.

15-01-003 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI, LE 15 DÉCEMBRE 2014 À 19H30

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 est adopté tel que rédigé. Les membres du Conseil municipal en ont reçu une copie pour en prendre connaissance avant l'assemblée.

15-01-004 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI, LE 15 DÉCEMBRE 2014 À 20H15

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 est adopté tel que rédigé. Les membres du Conseil municipal en ont reçu une copie pour en prendre connaissance avant l'assemblée.

15-01-005 : RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par Madame Andrée Brûlé
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

de ratifier les comptes du mois de décembre 2014 au montant de 80 641.18$ tel que déposés.

INITIALES DU MAIRE
AD
Yd
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures.

1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Nutracréa : Va-t-il avoir des rejets dans l'égout? Les mesures environnementales et gouvernementales seront appliquées.

RAPPORT DU MAIRE

Bons vœux de bonne année. Le poste d'essence et le subway : ouverture le 20 janvier 2015 à moins de changement par les exploitants.

RAPPORT DU REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DES DÉCHETS MADAME MARYLÈNE FORTIER

Pas de réunion en décembre.

RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ I.C.R.

Monsieur Steeve Raiche, président du comité ICR, indique que l'année 2014 a été excellente au niveau des ventes et construction et qu'il espère une meilleure encore en 2015.

DÉPÔT DU RAPPORT 2014 DU COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (ICR)

Monsieur Yvon Douville, secrétaire du comité ICR, dépose le rapport qui dresse un bilan des activités du comité pour l'année 2014, et ce conformément aux dispositions de l'article 11 du règlement 404-14 régissant le comité local de développement.

Le rapport indique notamment que le parc 2055 a connu une bonne année avec la construction d'un poste d'essence restauration ainsi qu'une usine de suppléments alimentaires. 53 % de la superficie du parc est actuellement vendue et tous les terrains sont déboisés et desservis.

DÉPÔT DU RAPPORT 2014 DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

Monsieur Yvon Douville, secrétaire du comité consultatif en urbanisme, dépose le rapport qui dresse un bilan des activités du comité pour l'année 2014, et ce conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement 405-14 constituant et régissant le comité consultatif en urbanisme.

Le rapport indique notamment que le comité a recommandé 7 dérogations mineures et 23 modifications au zonage.

DÉPÔT DU CERTIFICAT ÉTABLISSANT LES RÉSULTATS DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 402-14.

Monsieur Yvon Douville, directeur général, dépose le certificat établissant les résultats des personnes habiles à voter pour le règlement 402-14. Ce règlement avait trait aux dispositions suivantes :

- 402-14 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles municipaux* pour l'année 2015 à 500 000 $.

Le nombre de demandes faites étant inférieur à celui requis pour la tenue d'un scrutin référendaire, le règlement 402-14 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter selon les dispositions de l'article 554 de la *Loi sur les élections et les référendums.*

INITIALES DU MAIRE
AD
Yd
INITIALES DU SECRÉTAIRE

15-01-006 : ADOPTION RÈGLEMENT NO. 406-14 VISANT À ÉTABLIR UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR CERTAINS SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 1e décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance et que chacun d'entre eux déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

adopte le règlement no. 406-14 visant à établir une tarification applicable pour certains services ou activités offerts par la municipalité

15-01-007 : VERSEMENT PARTIEL D'UNE INDEMNITÉ DE DÉPART

CONSIDÉRANT la résolution 13-10-129 qui autorise M. Yvon Douville, directeur général, d'utiliser les sommes qui lui sont dues en indemnité de départ pour fin d'investissement dans un régime privé d'épargne pour ces enfants;

CONSIDÉRANT qu'un retrait de 5 000 $ pour l'année 2015 rencontre ces exigences;

CONSIDÉRANT que la somme ainsi versée est déduite de la somme totale due et que la somme retirée n'est pas supérieure au solde total dû;

CONSIDÉRANT qu'une indemnité de départ est avantageuse pour la municipalité car elle évite le paiement d'heures supplémentaires au directeur général et que son versement partiel réduit considérablement les impacts d'un retrait total sur les prévisions budgétaires annuelles;

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

autorise le retrait d'une somme maximale de 5 000 $ par M. Yvon Douville d'ici le 31 décembre 2015 à partir des sommes qui lui sont dues pour son indemnité de départ en vue d'une participation à un régime privé d'épargne pour ses enfants;

demande que la somme ainsi versée soit déduite de l'indemnité de départ totale due.

15-01-008 : MODIFICATIONS AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Eulalie a adhéré au volet prestations déterminées au Régime de retraite des employés municipaux du Québec le 16 août 2000;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Eulalie a autorisé dans les conditions de travail des employés à compter du 1er janvier 2014 la possibilité
pour ceux-ci de faire une cotisation volontaire additionnelle d'un maximum de 1 % de leur salaire avec contrepartie équivalente de l'employeur dans le volet complémentaire de cotisations déterminées;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Eulalie désire modifier sa participation à ce Régime.

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que la municipalité

INITIALES DU MAIRE
AD
INITIALES DU SECR.-TRÉS.
lyd

confirme au Régime qu'elle a autorisé à compter du 1er janvier 2014 la possibilité pour les employés de faire une cotisation volontaire d'un maximum de 1 % de leur salaire avec contrepartie équivalente de l'employeur dans le volet complémentaire de cotisations déterminées;

contribuera à compter du 1er janvier 2015, en plus de la mesure précédente, à un taux de cotisation de 1 % dans le volet de cotisations déterminées du Régime.

15-01-009 : NOMINATION REPRÉSENTANTS RÉSEAU BIBLIO

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

nomme Madame Françoise Vigneault, conseillère, et Madame Marjolaine Rheault, coordonnatrice de la bibliothèque, en tant que représentants officiels de la municipalité pour l'assemblée annuelle ainsi qu'aux rencontres organisées de temps à autre par le réseau BIBLIO CQLM.

15-01-010 : APPROBATION DE DÉPENSES PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - PAARM

Il est proposé par Madame Françoise Vigneault
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins de la municipalité pour l'exercice financier 2014-15 pour un montant subventionné de 15 000$, conformément aux exigences du ministère des Transports

confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion appartient à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

15-01-011 : VIADUC 210 DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT la présence de dépressions dans la jonction entre la rue des bouleaux (ancienne 161) et le viaduc passant par-dessus l'autoroute 20 à Sainte-Eulalie;

CONSIDÉRANT que ces dépressions causent des désagréments aux véhicules routiers et présentent des dangers de sécurité, autant pour les véhicules de promenade que lourds (transport et agricole);

CONSIDÉRANT les plaintes formulées à cet égard par des usagers lors des séances publiques du conseil.

Il est proposé par Monsieur Steve St-Laurent
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

demande au Ministère des Transports de combler les dépressions de chaque côté de ce viaduc afin d'augmenter la sécurité des usagers.

15-01-012 : AVIS DE MOTION TARIFICATION CENTRE NOÉ-TOURIGNY

Avis de motion est donné par Madame Andrée Brûlé
qu'elle présentera à une séance subséquente un règlement sur la tarification du Centre Noé-Tourigny.

INITIALES DU MAIRE
AD
yd
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

2E PÉRIODE DE QUESTIONS

-Salaire du directeur général Monsieur Yvon Douville? 70,000 $ par année plus 10,000$ de vacances et congés, augmentation de 2,5 % par an, indemnité de départ, basée sur les années de services, d'environ 10,000$ à lui verser si son emploi se terminait maintenant. Monsieur le maire précise que M. Douville accomplit à la fois la tâche d'administration et de développement, ce qui était assumé au coût de 100 000 $ par année par deux personnes distinctes avant son engagement en 2010. Il indique que M. Douville ne compte pas ses heures et à contribuer de façon importante à développer notre municipalité (poste d'essence, développements résidentiels, urbanisme). L'indemnité de départ est versée parce que c'est la norme pour les gestionnaires et que cela compense pour les heures supplémentaires non payées. C'est une firme de ressources humaines engagée par la municipalité qui a conçu le contrat du directeur général.

-Pourquoi le changement dans le régime de retraite? C'est pour s'ajuster à la Loi 3.

-Un citoyen demande quel est le but des lettres anonymes et demande à l'auteur de se lever et de s'expliquer devant tous les citoyens? Pour lui, c'est une personne qui est frustrée, qui manque de courage pour s'identifier et que ça mérite la poubelle. Monsieur le maire indique que le conseil a déjà pris position sur le sujet et qu'il n'accorde aucune attention et aucune importance à toute lettre non signée, maintenant et pour l'avenir.

-Dossier Labbé : c'est réglé avec lui et une extension de construction lui a été accordée.

-Poste d'essence : est-ce qu'il y aura un guichet automatique? C'est l'exploitant privé qui est en charge de faire évoluer ce dossier en fonction de son plan d'affaire.

-Fausses alarmes : Est-ce que les faux appels peuvent engendrer une amende? Non.

-Entretien des branches dans le domaine Demers : suivi auprès de Hydro-Québec et annonce possible aux citoyens.

-Rénovation cadastrale : Est-ce que les délimitations des terrains peuvent changer? Peut-on consulter les plans avant les changements? Quand cela sera-t-il fait en fonction des travaux qu'on planifie? Des changements sont possibles. Une assemblée publique permettra aux citoyens de consulter les plans vers l'hiver 2016 avec entrée en vigueur prévue au printemps 2016.

Levée de l'assemblée sur une proposition de Monsieur Alain Désilets à 20h50.

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du *Code municipal.*

André DeMers
Maire

Yvon Douville
Directeur général
secrétaire-trésorier